



MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

ARMEE RWANDAISE

L0026/09/88/0218

Payé par le Caissier n° 0096

le 2-9 SEP. 1988

BON DE DEPENSE

Pour la somme de (1) CINQUANTE DEUX MILLE TROIS FRANCS
RWANDAIS (52.003 FRW)

Motif : ACHAT ET MACHINAGE MATERIELS POUR REPARATION
CANTINE CAMP CYANGUGU. 29 SEP. 1988

Vu et approuvé par le
CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE:
CINQUANTE DEUX MILLE TROIS FRANCS (52.003 FRW)

- Nom

2-9 OCT. 1988

- Prénom

A CYANGUGU

026 le 21 SEP. 1988

Vu payer, le ou les témoins :

- 1) Cdt AYIRWANDA P. ~~MBONIGABA~~
- 2) Adj Pr KAYUMBA ~~P. B.~~

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de

L'Art 18.102.02.02.15.01

Engagement n° 07/88

du 21 Septembre 1988

Pour acquit:

Inscrit au livre de caisse
sous le n° du

Le Comptable

Le S/Gestionnaire des crédits

Maj MBONIGABA P.

Comd Camp MIL CYANGUGU

(1) En toutes lettres.



CYANGUGU, le 09/09/1988

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire CYANGUGU
doit à Monsieur SINAYOBYE la somme de: CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (150 FRW)
pour avoir fourni ce qui suit:

- 1Kg de clous = 150 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: CENT CINQUANTE FRANCS
RWANDAIS (150 FRW)

Pour la réception conforme:

MBONIGABA Paul
Maj.
Comd Cie CYANGUGU



Pour le fournisseur:

Mr SINAYOBYE
Commerçant à KAMEMBE.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mr. SINAYOBYE, the supplier.

Pour acquit:

A handwritten signature in blue ink, likely for the receipt, and a diagonal stamp that reads "COMPTANT KAMEMBE" and "CYANGUGU".

FACTURE.

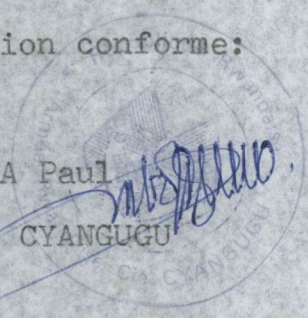
Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp Militaire de
CYANGUGU doit à Monsieur MINANI Emmanuel la somme de : TROIS CENT FRANCS
RWANDAIS (300 FRW) pour avoir ce quit suit:
fourni

- 1 Kg clous rondes à 300 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: TROIS CENT
FRANCS RWANDAIS (300 FRW)

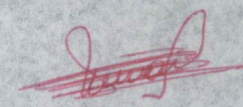
Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul
Maj
Comd Cie CYANGUGU



Pour le fournisseur:

Mr MINANI Emmanuel



Pour acquit: EMMANUEL



CYANGUGU, le 20 Sep 1988

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire CYANGUGU doit à l'Atelier GIHUNDWE la somme de: MILLE CENT QUARANTE CINQ FRANCS RWANDAIS (1.145 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- Machinage = 1.145 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: MILLE CENT QUARANTE CINQ FRANCS RWANDAIS(1.145 FRW)

Pour la réception conforme:

MBONIGABA Paul

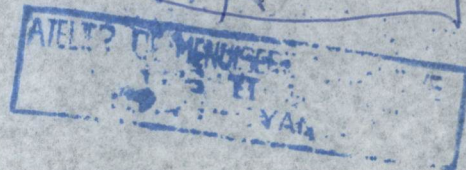
Maj

Comd Camp militaire

CYANGUGU

Pour le fournisseur:

ATELIER GIHUNDWE



Pour acquit:

CYANGUGU, le 20 Septembre 1988

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire de CYANGUGU doit à Monsieur SINAYOBYE la somme de: MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1.650 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- Clous pour tôles	= 350 FRW X 3	= 1.050 FRW
- Clous ordinaire	= 150 FRW X 4	= 600 FRW
T O T A L		= 1.650 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1.650 FRW)

Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul

Maj

Comd Camp mil CYANGUGU

Pour le fournisseur:

Mr SINAYOBYE

Pour acquit:

~~SINAYOBYE~~
~~COMMANDEMENT~~
~~R/C 514 CYANGUGU~~

CYANGUGU, le 20 Sep 1988

FACTURE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire de CYANGUGU doit au Magasin Matériel ~~AUX~~ divers la somme de: CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (5.650 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- Tuyaux PVC 5/8 : 200 FRW X 5 = 1.000 FRW
- Boîtes d'encastrement : 50 FRW X 1 = 50 FRW
- Interrupteur simple encastré : 350 FRW X 2 = 700 FRW
- Mastic 300 FRW X 7 = 2.100 FRW
- Reglette simple 40 W 1.500 X 1 = 1.500 FRW
- Tubes néon 40 W 300 FRW X 1 = 300 FRW
- TOTAL = 5.650 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE : CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (5.650 FRW)

Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul
Maj
Comd Camp Mil CYANGUGU

Pour le fournisseur:

MAGASIN MATERIEL ~~AUX~~ DIVERS

Pour acquit:

MAGASIN
MAT. AUX DIVERS
KAMEMBE
R.C. 00272 CYANGUGU

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp Militaire de CYANGUGU doit à Monsieur KAMAZANI J.B la somme de: DIX MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- Peinture Latex = 300 FRW X 30 = 9.000 FRW
 - Rouleau à peindre=1.500 FRW X1 = 1.500 FRW
-

T O T A L =10.500 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: DIX MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW)

Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul
Maj
Comd Camp Mil CYANGUGU



Pour fournisseur:

Mr KAMAZANI J. Bosco



Pour acquit:

A handwritten signature in blue ink.

CYANGUGU, 1e 20 Sep 1988

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire CYANGUGU
doit à Monsieur HABYALIMANA Biromo la somme de: DIX MILLE HUIT CENT FRANCS
RWANDAIS (10.800 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- Unalites = 900 FRW X 12 = 10.800 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: DIX MILLE HUIT CENT
FRANCS RWANDAIS (10.800 FRW)

Pour réception conforme

MBONIGABA Paul

Maj

Comd Camp Mil CYANGUGU

Pour le fournisseur:

HABYALIMANA Biromo

COMMERCANT A BIROMBE

R. C. 10 E 123456789. Tél. 345678

B.P. 179 CYANGUGU

Pour acquit:



CYANGUGU, le 20 Sep 1988

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire de CYANGUGU doit à Monsieur HATEGEKIMANA la somme de: QUATORZE MILLE FRANCS RWANDAIS (1.4000FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- Madriers	: 400FX 25	= 10.000 FRW
- Planches	: <u>400F X 10</u>	= <u>4.000 FRW</u>
	TOTAL	= 14.000 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: QUATORZE MILLE FRANCS RWANDAIS (14.000 FRW)

Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul

Maj

Comd Camp Mil CYANGUGU

Pour le fournisseur:

Mr HATEGEKIMANA

Pour acquit:

CYANGUGU , le 20 Sep 1988

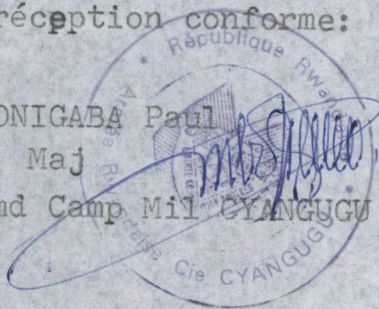
F A C T U R E S

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire de CYANGUGU doit à Monsieur BAGANAHE Léonidas la somme de: SIX MILLE **DEUX** CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (6.250 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- 5 Sacs de ciment à 6.250 FRW

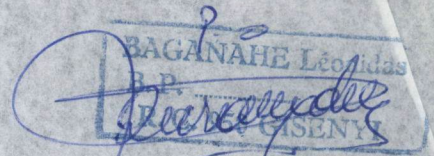
Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul
Maj
Comd Camp Mil CYANGUGU



Pour le fournisseur

Mr BAGANAHE Léonidas



Pour acquit:

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the supplier, Mr. BAGANAHE Léonidas, used to certify the receipt of the goods.

F A C T U R E n° 04723/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp Militaire de CYANGUGU
doit à l'ELECTROGAZ station de CYANGUGU la somme de: MILLE HUIT FRANCS RWANDAIS
(1.008 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

- 2 Coudes galvanisés de 1" : $317 \text{ FRW} \times 2 = 634 \text{ FRW}$
 - 2 Réductions galv de 1"X3/4: $187 \text{ FRW} \times 2 = 374 \text{ FRW}$
- TOTAL = 1.008 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: MILLE HUIT FRANCS
RWANDAIS (1.008 FRW)

Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul

Maj

Comd Cie CYANGUGU

Pour le fournisseur:

ELECTROGAZ

Station de

CYANGUGU.

Pour acquit:

*Le Comptable de station
BATERA Grégoire
BATERA*

ELECTROGAZ

Station de Cyangugu

M STATION MILITAIRE

doit à l'ELECTROGAZ station Cyangugu
pour fourniture et travaux détaillés ci-dessous :

N° 04723

Le 15/09/88

FACTURE VD/7

la somme de

Fr. 1 008 fr

IN.R. 61530 — 400

Référence	Quantité		Prix unitaire	Montant
	2	Pyt VD achat de		
		coudes galvanisés de 1"	317	
	2	réductions galv. de 1" x $\frac{3}{4}$	187	
				1008 FRS

Certifié sincère et véritable et arrêté la présente facture à la somme de

Fr. mille huit francs rwandais

payable au comptant au compte N° chez



CYANGUGU, le 15/09/1988

FACTURES n° 140 et 771/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp militaire de CYANGUGU doit à l'ETs CHAMUKINA la somme de: CINQ CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (550 FRW FRW) pour avoir ce qui suit :
fourni

- 1 Tuyau d'encastrement 5/8" à 200 FRW
- 1 Boite d'encastrement à 50 FRW
- 1 m moustiquier en fer à 300 FRW

TOTAL = 550 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE : CINQ CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (550 FRW)

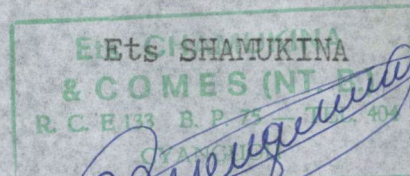
Pour réception conforme:

MBONIGABA Paul

Comd Cte CYANGUGU



Pour fournisseur:



Pour acquit:

[Signature]